



**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO. 226-05-2023  
ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET LA TARIFICATION APPLICABLE LORS  
DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION EN MATIÈRE D'ÉVALUATION  
FONCIÈRE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 158-06-2013**

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, lors d'une séance tenue le 24 mai 2023, a adopté le règlement n° 226-05-2023 *établissant les modalités et la tarification applicable lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière et abrogeant le règlement n°159-06-201*. Ce règlement établit les modalités et les tarifs applicables lors du dépôt d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière.

Le règlement n° 226-05-2023 entrera en vigueur à la date de publication de cet avis.

Toute personne intéressée peut consulter et obtenir copie de ce règlement durant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30) ou sur notre site Internet dans la section « Documentation / règlements de la MRCT ».

**Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 31<sup>e</sup> jour de mai 2023.**

**Lyné Gironne**  
**Directrice générale-trésorière**  
**MRC de Témiscamingue**